EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **29 avril 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt neuf avril deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 22 avril 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Philippe BOHELAY à Alain BARDOT, Danielle AUROI à Roger GIRARD, Sandrine BERGEROT-RAYNAL à Simon POURRET, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Chantal MERCIER-COURTY à Pascal GENET, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL, Yves REVERSEAU à Patricia AUCOUTURIER, Marie SAVRE à Corinne NAJIM, Louis VIRGOULAY à Christine DULAC-ROUGERIE**

Absent(e)s :

Secrétaire : **Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Michel FANGET donne pouvoir à Madame Christine PERRET à partir de la question n°7.

Madame Nicole BARBIN, Messieurs Guy BALLET, Jean-Pierre BRENAS, Didier MULLER, Jean-Philippe VALENTIN quittent la séance après la question n° 9.
Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE à partir de la question N° 10.
A partir de la question n° 10, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 43

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES AMICALES LAÏQUES, MOUVEMENTS DE JEUNES ET ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES ET SOCIO-ÉDUCATIVES

Le crédit inscrit au budget primitif 2011, en vue de l'attribution des subventions exceptionnelles à des amicales laïques, mouvements de jeunes et associations socioculturelles et socio-éducatives s'élève à 25 000 euros.

Suite au précédent conseil municipal, le solde de la ligne budgétaire s'élève à 14 424 euros.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer les subventions suivantes :

CEMEA AUVERGNE : 700 euros

Depuis 2008, les CEMEA sont organisateurs du Festival National du Film d'Education. L'association, à ce titre, sélectionne les films, organise la projection et devient propriétaire des droits des films qui concourent chaque année.

Pour cette édition, les CEMEA Auvergne sur le département du Puy de Dôme, poursuivent et renforcent le partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse en proposant un festival sous forme d'une journée de projections et de débats au Cinéma le Rio.

Pour chaque déclinaison dans les départements, l'objectif est de mettre au travail les différents partenaires, des champs d'intervention éducative auprès des jeunes, pour mener à terme les projets et ainsi répondre mieux aux réalités du territoire et aux besoins des acteurs.

Budget prévisionnel : 4 210 euros.

Association AATC CERVOLIX : 5 000 euros

L'association AATC CERVOLIX, depuis 16 ans, organise le festival aérien Cervolix, au plateau de Gergovie, destiné à un large public avec des animations grandissantes.

Cette année, cette manifestation se déroulera les 8 et 9 octobre 2011 avec des prestations de voltiges aériennes et de plus en plus de cerf-volant du monde entier. Depuis le début de l'aventure Cervolix reste fidèle à ses principe de base : un spectacle pour tous et gratuit.

Afin de continuer cet événement de grande envergure réservé au rêve, l'association sollicite l'aide de la municipalité pour l'édition 2011 à hauteur de 7 000 euros (Aide 2010 : 5 000 euros) sachant que le budget prévisionnel s'élève à 78 600 euros.

Budget prévisionnel : 78600
Aide 2010 : 5 000 euros

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 mai 2011

Le Maire,

Le premier adjoint,

Alain MARTINET